



# Extrait du Registre aux Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de Houplin-Ancoisne

59-5-57-316

Date de convocation : 17/03/21

Date d'affichage : 24.03.21

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	23
Excusés-représentés :	0
Votants :	23
Excusés :	0
Absents :	0

L'an deux mille vingt et un, le 22 Mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 Mars 2021.

**Conseillers Municipaux en exercice : 23**

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, Mme FROMENTEL Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, M. COUVREUR Nicolas, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. SIX Philippe, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etai(en)t excusé(s)-représenté(s) :

**N° du registre**

**Des délibérations : 10/2021**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020**

Sous la présidence de Madame GANTIEZ Dominique, M. DEBLOOS Laurent, Adjoint aux Finances, présente le compte de gestion de l'exercice 2020.

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 19 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS ET 0 CONTRE,**

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903162-20210322-10\_2021-BF

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2020.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet du Nord.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,



D. GANTIEZ